Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le 19/03/2024
ID : 007-240700864-20240314-2024_033-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Du 14 Mars 2024

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 24 - votants : 35	L'an deux mille vingt quatre, le quatorze mars à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le sept mars, s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance	**Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, BERRAUD Yves, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GONNET TABARDEL Françoise, GUERIN Patrick, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline LEBRETON Frédéric, MARCE Emilie, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PUJUGUET Brigitte, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, TRIOMPHE Sylvain** **Absents ayant donné procuration : CHABANIS Alexandre (procuration à P. GUERIN) - GUINAULT Thérèse (Procuration à E. MARCE) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - CASAMATTA Marie (procuration à M. DROUARD) - CHAIX Marie-Pierre (procuration à M. MATTEI) - LAURENT Jérôme (procuration à C. SALVI) - PRADIER LAGET Jérôme (procuration à JF COAT) - RIEU Roland (procuration à JP CROIZIER) - SAUJOT BEDIN Bénédicte (procuration à F. GONNET TABARDEL) – GARCIA Patrick (procuration à M LANDRAUD)** **Absent :**
Délibération N° 2024-033	***Votes*** : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Communauté de Communes DRAGA – Exercice 2023

Vu

- l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant

- l'obligation de dresser le bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de Communes sur son territoire durant l'exercice 2023 et dont le bilan est porté sur un tableau annexé à la présente délibération

Envoyé en préfecture le 19/03/2024
Reçu en préfecture le 19/03/2024
Publié le 19/03/2024
ID : 007-240700864-20240314-2024_033-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la Communauté de Communes DRAGA pour l'exercice 2023, tel que présenté par Madame la Présidente.
- **Dit** que le bilan sera annexé au compte administratif de l'exercice 2023 de la Communauté de Communes

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL